

Ateliers

Catalogue 2026

Ateliers thématiques

Des formations en présentiel à Paris ou à Lyon, ou en Distanciel
ou encore chez vous en « intra »

Public concerné :	• Professionnels de la protection des majeurs • Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur • Professionnels des ESMS (Etablissements sociaux et médicosociaux)
Prérequis :	Aucun
Durée d'un Atelier :	1 journée de 7h
Type de formation :	• « Inter-entreprise », en centre à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (<i>visioconférence</i>) • « Intra-entreprise » sur site pour un groupe de 2 à 9 participants.
Méthodes pédagogiques :	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Contenu :	Une fiche décrit pour chaque atelier son contenu qui peut être adapté en fonction des attentes et problématiques des participants ou de leur encadrement.
Support de cours :	A l'issue de la formation, un support de cours détaillé est diffusé aux participants, qui constituera un ensemble de repères précieux pour leur pratique professionnelle.
Evaluations :	Quiz d'entrée / sortie de formation permettant de mesurer les écarts de connaissances avant et après l'Atelier.
Effectif par Atelier :	2 à 9 participants (extensible à 15)
Tarifs :	• « Inter-entreprise » 546 € par participant <i>nb : certains ateliers ont des tarifs différents en raison de leur durée ou organisation (Cf. leur fiche technique)</i> • « Intra-entreprise » 1.890 € la journée-formateur pour le groupe participation aux frais de déplacement du formateur + 225 €

236
stagiaires formés
en 2024

94.6 %
de satisfaction
en 2024

L'équipe pédagogique

Composée pour l'essentiel de professionnels de terrains, capables d'apporter leur savoir, leur savoir-faire, et aussi leur savoir-être dans tous les secteurs de l'accompagnement des publics les plus fragiles.

ABSALON	Pierre	<i>MJPMi, ex-coordonateur SIAO</i>
BOUTTIER	Pierre	<i>MJPMi, ex-Chef de Service en Association tutélaire</i>
CAILHOL	Dominique	<i>Ancienne Cheffe de service de PJM en Centre Hospitalier</i>
CARDON	Chrystelle	<i>Resp. des examens ISGT-IMAJIS, ex-MJPM individuelle et en CH</i>
DAUTRAIX	Jean-Jacques	<i>Formateur et évaluateur en ESSMS, ex-Chef de service en Association tutélaire</i>
DIVOUX-PARISSET	Amélie	<i>Dir. pédagogique ISGT/IMAJIS & MJPMi, ex-MJPM en AT</i>
DULLIN	Amandine	<i>Notaire et gestionnaire de patrimoine, titulaire du CNC MJPM</i>
DUMONT	Adrien	<i>Gestionnaire de patrimoine, spécialisé en PJM</i>
GASSER	Christophe	<i>Directeur d'ESSMS, ex-directeur d'Hôpital, évaluateur en ESSMS</i>
GIRBIG	Julien	<i>Acteur et formateur spécialisé en gestion des incivilités</i>
GUILLAUMIE	Céline	<i>MJPMi, ex-MJPM en association tutélaire</i>
GOUTEL	Guiral	<i>MJPMi, ex-cadre de santé</i>
GRIET	Nathalie	<i>Assistante Sociale</i>
HONINCKX	Éric	<i>MJPMi</i>
LABARTINO	Carine	<i>Cheffe de service en Association tutélaire</i>
LAHLOU	Amina	<i>Gériatre, cheffe du département SLD-APHP</i>
MARECHAL	Maurice	<i>Expert Financier, spécialisé en PJM</i>
MONNIER	Nicolas	<i>Médecin-Psychiatre, agréé pour établir des CMC</i>
MORGESE	Carole	<i>MJPMi</i>
MORISSET	Stéphanie	<i>Responsable RH en association tutélaire</i>
PERUQUE	Stéphane	<i>MJPMi, ex-Chef de service en AT et CH</i>
SERPERO	Audrey	<i>Juriste et Formatrice</i>
STREIT-CHEVALIER	Delphine	<i>Assistante sociale, ex-Cheffe de service en addictologie</i>

MJPMi = Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs individuel

L'offre de Formation

[1] Ateliers destinés notamment aux professionnels de la Protection Juridique des Majeurs	6
[1.01] Connaître l'évolution du droit tutélaire depuis 2009	7
[1.02] Cerner la responsabilité juridique du MJPM (civile & pénale)	8
[1.03] Organiser l'épargne du majeur protégé.....	9
[1.04] Maîtriser l'impact de la gestion patrimoniale sur la fiscalité et les aides sociales du majeur protégé.....	10
[1.05] Maîtriser l'Assurance-vie du majeur protégé.....	11
[1.06] Maîtriser la déclaration fiscale du majeur protégé	12
[1.07] Maîtriser les différentes étapes du règlement d'une succession au profit d'un majeur protégé.....	13
[1.08] Eprouver les outils concernant les droits & libertés des personnes protégées	14
[1.09] Identifier les droits des personnes protégées en matière de santé.....	15
[1.10] Connaître le financement d'un Service de Protection Juridique des Majeurs.....	16
[1.11] Analyser ses pratiques professionnelles de MJPM.....	17
[1.12] Analyser ses pratiques professionnelles d'Assistant(e)s tutélaire.....	18
[1.13] Comprendre la rémunération du MJPM individuel.....	19
[1.14] Se préparer à un contrôle de la DDETS	20
[1.15] Vérifier les comptes annuels de gestion produits par les curateurs/tuteurs familiaux	21
[1.16] Installation du MJPM individuel : Préparer sa réponse à un appel à candidatures	22
[1.17] Installation du MJPM individuel : Créer et organiser son cabinet	23
[1.18] Installation du MJPM individuel : Coaching personnalisé.....	24
[1.19] Conjuguer indemnités pour préjudice corporel & aides sociales.....	25
[2] Ateliers destinés notamment aux professionnels du secteur social et médico-social.....	26
[2.01] Comprendre le système de protection sociale et savoir solliciter les dispositifs d'aide sociale adaptés.....	27
[2.02] Maîtriser les contentieux sociaux (administratifs et judiciaires)	28
[2.03] Construire un projet associatif, d'établissement ou de service	29
[2.04] Comprendre la nouvelle évaluation HAS des ESSMS et ses enjeux.....	30
[2.05] Maîtriser les outils de la loi 2002-2 au service des personnes accompagnées	31
[2.06] Viser une démarche éthique dans les prises de décision.....	32
[2.07] Elaborer un projet individualisé coordonné et porteur de sens	33
[2.08] Adapter sa posture dans une relation d'aide.....	34
[2.09] Promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées.....	35
[2.10] Promouvoir la bientraitance et identifier les situations à risques	36
[2.11] Savoir faire face aux incivilités (mises en situation)	37
[2.12] Savoir gérer son stress et lâcher prise (mises en situation).....	38
[2.13] Connaître les conduites addictives et les structures dédiées à l'accompagnement des publics concernés ..	39
[2.14] Identifier les besoins d'une personne vieillissante pour optimiser sa prise en charge.....	40
[3] Ateliers de Vulgarisation de la PJM « Mieux comprendre la protection juridique des majeurs ».....	41
[3.01] ESSMS Etablissements et Services Sociaux & Médico-Sociaux et Protection des majeurs	42
[3.02] Bailleurs sociaux et Protection des majeurs.....	43
[3.03] Banques et Protection des majeurs.....	44
[3.04] CAF & MSA et Protection des majeurs	45
[3.05] Police / Gendarmerie et Protection des majeurs.....	46
[3.06] Services funéraires et Protection des majeurs.....	47
[3.07] Médecins agréés pour établir le CMC (certificat médical circonstancié)	48
[3.08] Professions médicales & paramédicales et Protection des majeurs	49
[3.09] Tuteurs/curateurs familiaux : Connaître les contours & limites de son intervention dans le respect des droits des personnes protégées	50
[3.10] Tuteurs/curateurs familiaux : Mettre en œuvre la mesure de protection	51
[3.11] Conférence d'information sur la protection des majeurs.....	52

[1] Ateliers destinés notamment aux professionnels de la Protection Juridique des Majeurs

[1.01] Connaître l'évolution du droit tutélaire depuis 2009

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leurs missions, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Identifier les modifications intervenues depuis l'entrée en vigueur de la Loi 2007-308 • Connaître et comprendre la jurisprudence récente • Appréhender et préciser les textes avec le recul de plus de 15 années de pratique • Affiner leur posture professionnelle en cernant mieux les missions et limites du MJPM
Contenu	• Module 1 : Modifications législatives depuis le 5 mars 2007 concernant la protection juridique des majeurs (PJM) ○ Apports de la Loi « de simplification » du 16 février 2015 ○ Apports de la Loi « d'adaptation de la société au vieillissement », décembre 2015 ○ Loi « Droit des malades et personnes en fin de vie » du 2 février 2016 ○ La refonte du Droit des obligations et des contrats (01/10/2016) ○ Décrets du 22 juillet 2016 relatifs au partage d'information / secret professionnel ○ Loi de programmation et de réforme pour la justice n°2018-22 du 23 mars 2019 ○ Ordonnance du 11 mars 2020 en matière de droit de la santé ○ Décret du 2 Juillet 2024 relatif au contrôle des comptes de gestion • Module 2 : Apports jurisprudentiels et doctrinaux ○ La nécessité de la mesure et l'évaluation des capacités ○ La procédure devant le JCP statuant comme juge des tutelles ○ Le strict encadrement des actes de la personne et de son protecteur ○ L'application rigoureuse des principes de la protection juridique des majeurs ○ L'affirmation des libertés et capacités en matière personnelle ○ L'aide sociale à l'hébergement • Module 3 : Les modalités de protection et les actes juridiques, le cœur du mandat ○ Mécanisme de protection et accomplissement des actes ○ L'assistance et la représentation, y compris dans le mandat de protection future et l'habilitation familiale • Module 4 : Conclusion : place et posture du MJPM ○ Vis-à-vis de la personne protégée : champs et modes d'intervention ○ Vis-à-vis de l'environnement : suppléance, subsidiarité, liens fonctionnels et juridictionnels Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Vendredi 12 juin 2026 ; Mardi 13 octobre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.02] Cerner la responsabilité juridique du MJPM (civile & pénale)

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leurs missions, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Distinguer les différents aspects de la responsabilité du MJPM • Identifier les situations à risque pour mieux les prévenir • Savoir répondre en cas de mise en cause de votre responsabilité • Adopter des pratiques professionnelles adaptées
Contenu	• Module 1 : Les différentes responsabilités du MJPM • La responsabilité pénale • La responsabilité civile avec faute • La responsabilité civile sans faute • Module 2 : Les fondements de la responsabilité du MJPM • Dans l'exercice du mandat • Dans les actes hors mandat • Module 3 : La responsabilité du MJPM dans son exercice quotidien (cadre juridique, jurisprudence et exercice de la mesure) • En matière patrimoniale • En matière personnelle • Module 4 : La mise en cause de la responsabilité du MJPM • L'action en responsabilité, les délais de prescription • Le contrôle juridictionnel et administratif • Module 5 : La prévention de la mise en cause du MJPM • Conseils, constats et moyens à mettre en œuvre Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Mercredi 10 juin 2026 ; Lundi 12 octobre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.03] Organiser l'épargne du majeur protégé

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Analyser la situation patrimoniale du Majeur Protégé et la pertinence des placements existants • Définir une stratégie patrimoniale cohérente avec les besoins et la situation fiscale du Majeur Protégé • Sélectionner les produits d'épargne adaptés à la stratégie définie • Choisir le bon prestataire et savoir quels renseignements lui donner/lui demander
Contenu	• Module 1 : Le patrimoine financier courant ○ L'épargne de précaution (les livrets bancaires) ○ L'épargne bancaire (PEL, CAT...) • Module 2 : Le patrimoine financier spécialisé ○ Les différents interlocuteurs (rôle, conseil, responsabilité, rémunération...) ○ La composition d'un placement (contenant/contenu) ○ Les différents « contenants » : ✓ épargne financière (PEA, compte-titre) ✓ épargne salariale (PEE, PERECO) ✓ épargne retraite (PER) ✓ épargne patrimoniale (assurance-vie, capitalisation) • Module 3 : Focus sur l'assurance-vie ○ Le choix des supports/contenus (Fonds Euro vs Unités de compte) ○ La fiscalité en cas de vie (rachat) ○ La rédaction de la clause bénéficiaire et la fiscalité en cas de décès ○ L'intérêt pour le majeur protégé, l'épargne handicap et les points de vigilance • Module 4 : Les Stratégies patrimoniales ○ Comblant un déficit budgétaire ○ Réorganiser et optimiser le patrimoine ○ Distinguer les opérations courantes des situations complexes Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 15 juin 2026 ; Lundi 16 novembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.04] Maîtriser l'impact de la gestion patrimoniale sur la fiscalité et les aides sociales du majeur protégé

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître les principales aides sociales • Connaître les principaux produits financiers • Connaître la fiscalité et l'impact éventuel sur les aides sociales du majeur protégé • Focus sur les particularités liées au handicap et à l'immobilier
Contenu	• Module 1 : Les principales aides sociales ○ Conditions d'octroi ○ Ressources prises en compte ○ Le cas particulier des personnes en situation de handicap : ressources prises en compte et notion de Revenu Fiscal de Référence • Module 2 : Les principaux produits financiers ○ Présentation des différents produits financiers ○ La fiscalité en cas de rachat, déblocage et décès ○ L'impact éventuel sur les aides sociales • Module 3 : Les actions à mener par les MJPM ○ Les démarches à réaliser en cas d'arbitrage, vente et rachat ○ L'obtention de revenus défiscalisés ○ Focus sur l'immobilier
Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses	
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Mardi 16 juin 2026 ; Mardi 17 novembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.05] Maîtriser l'Assurance-vie du majeur protégé

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Définir si des actions sont à mener sur les contrats existants du majeur protégé • Identifier les points de vigilance de la souscription de nouveaux contrats jusqu'à leurs dénouements • Connaître les frais liés au contrat, les modalités et la fiscalité en cas de rachat/décès
Contenu	• Module 1 : Qu'est-ce qu'un contrat d'assurance-vie ○ Les grands principes et modalités de versements ○ Les objectifs du souscripteur ○ Les aspects juridiques • Module 2 : Les supports d'investissement ○ Le fonds euros et les unités de compte (UC) ○ Les arbitrages en cours de vie du contrat • Module 3 : Les frais liés au contrat ○ Les droits d'entrée ○ Les frais de gestion du contrat ○ Les frais de gestion des supports en UC ○ Les autres frais (arbitrage, souscription de supports spécifiques...) ○ La rémunération des interlocuteurs • Module 4 : La disponibilité des capitaux ○ Les modalités de rachats ○ La fiscalité en cas de rachat ○ L'avance patrimoniale ○ La rente viagère • Module 5 : Le dénouement du contrat en cas de décès ○ La clause bénéficiaire ○ La fiscalité en cas de décès • Pour aller plus loin : l'épargne handicap et le contrat de capitalisation (un contrat d'assurance-vie sans clause bénéficiaire) Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Mardi 31 mars 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.06] Maîtriser la déclaration fiscale du majeur protégé

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs exerçant en association tutélaire, en centre hospitalier ou à titre individuel ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Maîtriser la déclaration fiscale du majeur protégé dans son ensemble • Identifier les points de vigilance et les opportunités • Faire la différence entre une réduction fiscale, une réduction d'impôt et un crédit d'impôt • Bien déclarer les frais de gestion (émoluments) liés à la mesure de protection
Contenu	• Module 1 : Le fonctionnement de l'impôt sur le revenu (IR) ○ Rappel de la nature de l'acte selon la mesure de protection ○ Les modalités déclaratives et nouveautés en matière d'impôt ○ Barème de l'IR/ Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou « Flat Tax » / Taux Marginal d'Imposition (TMI) ○ Les autres impôts concernés par l'avis d'imposition (IFI, prélèvements sociaux) • Module 2 : Les différentes étapes du calcul de l'IR ○ Les revenus catégoriels (revenus d'activité/pensions de retraite/revenus fonciers/revenus financiers) ○ Les charges déductibles ○ L'impôt brut ○ Les réductions et crédits d'impôt ○ L'impôt net ○ Le Prélèvement A la Source (PAS) • Module 3 : Focus sur les frais de gestion liés à la mesure de protection ○ Les modalités d'imputation (exit 6DD) ○ Les conséquences de ce changement de pratique pour le majeur protégé Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 30 mars 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.07] Maîtriser les différentes étapes du règlement d'une succession au profit d'un majeur protégé

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leurs missions, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître les règles de la dévolution successorale • Connaître l'impact des donations faites par le défunt et les conséquences d'un legs en fonction de la qualité successorale de la personne protégée • Connaître la fiscalité afférente à la succession dévolue à la personne protégée • Analyser les projets d'actes et les conséquences sur le patrimoine de la personne protégée • Dépasser l'aspect législatif pour s'assurer de la compréhension et l'effectivité des droits des personnes protégées et pouvoir transmettre l'information
Contenu	• Module 1 : Bénéficiaires de la transmission au décès ○ Bénéficiaires désignés par la loi : dévolution en l'absence de conjoint survivant ; droits du conjoint survivant successible ; connaissance des héritiers et preuve de leur qualité ○ Bénéficiaires désignés par la volonté du défunt • Module 2 : Prise en compte lors du règlement de la succession des libéralités faites par le défunt ○ Rapport des libéralités à la succession : qui est concerné par le rapport ? Quelles sont les libéralités soumises au rapport ? Comment s'effectue le rapport ? ○ Réduction des libéralités excessives : quelles sont les libéralités soumises à la réduction ? Comment s'effectue la réduction ? ○ La libéralité pas toujours facteur d'un véritable cadeau du fait du rapport et de la réduction : une nécessaire réflexion avant toute acceptation de la donation • Module 3 : L'actif et le passif successoral et le calcul des droits dus ○ Détermination de l'actif successoral taxable ○ Assiette et calcul ○ Déclaration et paiement • Module 4 : La décision de la personne protégée et les formalités inhérentes à son choix Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux –Travaux de groupes – Quiz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Judi 15 octobre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.08] Eprouver les outils concernant les droits & libertés des personnes protégées

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leurs missions, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître les outils réglementaires issus de la loi du 2 janvier 2002 • Dépasser l'aspect réglementaire de ces outils pour s'assurer de la compréhension et effectivité des droits des personnes protégées • Mettre du sens sur la traçabilité des actions menées et formalisation des contrats et projets des personnes protégées • Affiner leur posture professionnelle pour identifier et évaluer les besoins des personnes protégées en favorisant leur autodétermination
Contenu	• Module 1 : Les outils réglementaires issus de la loi du 2 janvier 2002 ○ La législation et la réglementation propre à chaque outil (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, projet d'établissement...) ○ Donner du sens à ces outils dans une politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance • Module 2 : S'approprier ces outils dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, au service des personnes protégées ○ La présentation de la Charte des droits et libertés : écueil ou moment privilégié pour établir un premier lien de confiance avec les personnes protégées ? ○ Le DIPM et son actualisation : contrainte ou outil d'accompagnement dans le mandat judiciaire ? ○ Le projet de vie des personnes protégées en coordination avec les partenaires : obstacle ou opportunité de présenter ses missions et limites du mandat ? ○ La participation des personnes protégées à l'évaluation de leur satisfaction : contrainte ou levier pour améliorer les pratiques professionnelles ? • Module 3 : L'évolution des pratiques professionnelles ○ Place et posture du MJPM selon la nature de la mesure de protection ○ En quoi l'accompagnement tutélaire diffère de l'accompagnement social ? ○ Le recours au droit commun : le majeur protégé, un citoyen comme un autre ○ Favoriser l'autodétermination des personnes protégées : présentation d'une charte en la transposant concrètement à son cœur de métier Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Mercredi 27 mai 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.09] Identifier les droits des personnes protégées en matière de santé

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leurs missions, peuvent se trouver en contact avec des personnes protégées et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels du secteur sanitaire et des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Maîtriser le cadre juridique en matière de santé • Identifier les droits des personnes protégées dans le domaine de la santé • Distinguer l'assistance de la représentation dans le champ médical • S'appuyer sur le cadre juridique pour expliquer le mandat judiciaire et ses limites aux personnes protégées, familles et corps médical
Contenu	• Module 1 : L'évolution du cadre juridique ○ Le droit de la santé ○ Les droits du patient ○ La spécificité des personnes sous protection juridique • Module 2 : La protection de la personne comme fondement de l'intervention du MJPM en matière de santé ○ La consécration de la protection de la personne ○ Le fonctionnement de la protection de la personne ○ La subsidiarité de l'assistance ou de la représentation par le MJPM ○ L'urgence à intervenir en cas de danger • Module 3 : Le nouveau régime des décisions en matière de santé pour les personnes sous protection juridique ○ Articulations entre le code civil et le code de la santé publique ○ Les nouvelles dispositions pour les personnes sous protection : information médicale, consentement à l'acte médical, chirurgie esthétique, soins psychiatriques, accès au dossier médical, dossier médical partagé, accidents médicaux, personne de confiance, directives anticipées • Module 4 : Les dispositions dérogatoires du code de la santé publique ○ Vis-à-vis des recherches biomédicales, des prélèvements de produits issus du corps humain, de la stérilisation à visée contraceptive, des dons d'organes, du don du corps post-mortem • Module 5 : Analyse de cas pratiques apportés par le formateur/MJPM ○ Exposé de situations médicales diversifiées de personnes protégées ○ Préconisations vis-à-vis des personnes protégées et du corps médical ○ Démarches à réaliser vis-à-vis du Juge Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 5 octobre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.10] Connaître le financement d'un Service de Protection Juridique des Majeurs

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Avoir une vision générale des différents modes d'exercice et des procédures permettant d'exercer des mesures de protection dans le respect des textes • Connaître et distinguer les différentes mesures de protection concernées soit par un financement public soit par un financement contractuel • Identifier et solliciter les différents financeurs (primaire, subsidiaire) • Reconnaître les éléments de pondération du calcul de la participation du majeur au coût de sa mesure • Recenser les éléments obligatoires, formels ou au fond, pour un contrôle • Utiliser un vocabulaire commun MJPM DDETS DREETS magistrats greffiers
Contenu	• Module 1 : L'ORGANISATION DE LA PROTECTION JURIDIQUE AU REGARD DE SON FINANCEMENT ○ Le fondement législatif ○ Les mesures de protection faisant l'objet d'un financement ○ Les différents types de financement et financeurs • Module 2 : ETUDE DU FINANCEMENT PAR LE MAJEUR PROTEGE ○ Le principe du prélèvement sur ressources du majeur (PRM base + complémentaire) ○ Le calcul du prélèvement sur ressources du majeur et les divers indicateurs • Module 3 : ETUDE DU FINANCEMENT SUBSIDIAIRE ○ Les organes concernés selon le mode d'exercice ○ La mise en œuvre du financement subsidiaire pour chaque mode d'exercice • Module 4 : LES CONTROLES ○ Pourquoi un contrôle, de quelle nature, selon quelles modalités ? ○ Contrôles au fond - réalisés par l'autorité judiciaire, les subrogés, les personnes qualifiées ○ Contrôles formels - réalisés par l'autorité de tutelle administrative
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Jeudi 21 mai 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.11] Analyser ses pratiques professionnelles de MJPM

Public	☞ Professionnels qui exercent les fonctions de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs au sein d'une même équipe/service en association tutélaire, centre hospitalier , regroupement d'EHPAD.
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Analyser des problématiques vécues et modifier leur comportement pour éviter les difficultés à venir • Identifier ses erreurs et celles des autres avec bienveillance • Développer son empathie et mieux communiquer en équipe • Donner du sens à ses actions et développer une vision globale des situations
Contenu	• Module 1 : Faire connaissance ○ Présentation de chacun des participants ○ Attentes et objectifs visés par les participants ○ Présentation du cadre de la formation en analyse des pratiques professionnelles ○ Contextualisation des objectifs et enjeux • Module 2 : Analyse des pratiques ○ Exposition d'une situation-problème ○ Analyse des faits et des émotions ○ Apports théoriques en lien avec la situation ○ Proposition de pistes de solution ○ Synthèse et conclusion pour chaque situation abordée • Module 3 : Synthèse de la session de formation ○ Réflexion collective et individuelle que les participants peuvent mettre en œuvre dans leur environnement de travail ○ Conseils personnalisés transmis par le formateur ○ Evaluation et bilan de l'action de formation
Pédagogie	Mises en situation-Jeux de rôles-Débriefing sur les comportements mis en œuvre-Plan d'action personnalisé avec des objectifs et actions concrètes selon les situations apportées par les participants
Durée	A étudier selon vos besoins
Effectif	2 à 15 participants
Formule « intra »	A étudier selon vos besoins

[1.12] Analyser ses pratiques professionnelles d'Assistant(e)s tutélaire

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs qui exercent les fonctions d'assistant(e)s tutélaire au sein d'une même équipe/service en association tutélaire, centre hospitalier, regroupement d'EHPAD.
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Analyser des problématiques vécues et modifier leur comportement pour éviter les difficultés à venir • Identifier ses erreurs et celles des autres avec bienveillance • Développer son empathie et mieux communiquer en équipe • Donner du sens à ses actions et développer une vision globale des situations
Contenu	• Module 1 : Faire connaissance ○ Présentation de chacun des participants ○ Attentes et objectifs visés par les participants ○ Présentation du cadre de la formation en analyse des pratiques professionnelles ○ Contextualisation des objectifs et enjeux • Module 2 : Analyse des pratiques ○ Exposition d'une situation-problème ○ Analyse des faits et des émotions ○ Apports théoriques en lien avec la situation ○ Proposition de pistes de solution ○ Synthèse et conclusion pour chaque situation abordée • Module 3 : Synthèse de la session de formation ○ Réflexion collective et individuelle que les participants peuvent mettre en œuvre dans leur environnement de travail ○ Conseils personnalisés transmis par le formateur ○ Evaluation et bilan de l'action de formation
Pédagogie	Mises en situation-Jeux de rôles-Débriefing sur les comportements mis en œuvre-Plan d'action personnalisé avec des objectifs et actions concrètes selon les situations apportées par les participants
Durée	A étudier selon vos besoins
Effectif	2 à 15 participants
Formule « intra »	A étudier selon vos besoins

[1.13] Comprendre la rémunération du MJPM individuel

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs exerçant à titre individuel ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître le cadre réglementaire du financement de la protection judiciaire des majeurs protégés (PJM) • Connaître et distinguer les différentes mesures de protection concernées par un financement public et/ou par un financement contractuel • Maîtriser les ressources du majeur intégrées ou exclues de l'assiette • Evaluer la pertinence et préparation d'une requête en émoluments exceptionnels • Maîtriser la préparation du mémoire de facturation et état nominatif pour la DDETS
Contenu	• Module 1 : LE CADRE REGLEMENTAIRE DU FINANCEMENT DE LA PJM ○ L'article 419 du Code Civil et l'article R.471-5-2 du CASF ○ Le décret du 31 Août 2018 ○ L'arrêté du 31 Août 2018 ○ Le décret du 23 Décembre 2020 ○ La convention de financement avec la DDETS • Module 2 : LE CALCUL DE LA PARTICIPATION DU MAJEUR PROTEGE ○ La notion d'établissement social ou médicosocial ○ Les revenus inclus/exclus de l'assiette ○ Les produits et plus-values de l'épargne réglementée ○ Les revenus perçus hors de la France ○ Les biens non productifs de revenus, l'intéressement, l'épargne salariale et les placements spécialisés (assurance-vie, contrat de capitalisation, contrat obsèques...), les successions, la vente d'un bien immobilier ○ Les minimas sociaux et les indemnités dans des situations spécifiques (arrêt maladie, congé maternité, adoption, accident du travail, maladie professionnelle...) ○ La particularité de l'indivision • Module 3 : LA PREPARATION DU MEMOIRE DE FACTURATION ET ETAT NOMINATIF ○ Identifier le montant du financement subsidiaire versé par la DRETS ○ L'utilisation d'OCMI et l'export possible selon votre logiciel métier
Focus sur les émoluments exceptionnels	
Cours magistraux/Retours d'expériences/ Travaux dirigés / Questions-Réponses	
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Vendredi 22 mai 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.14] Se préparer à un contrôle de la DDETS

Public	Professionnels de la protection majeurs mandataire judiciaire à la protection des majeurs, exerçant à titre individuel
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître le cadre réglementaire lié au contrôle de l'activité du MJPMi • Identifier les différents points clés du contrôle de la DDETS • Etablir un plan d'action pour se préparer au contrôle (amont et aval) • Cerner les différents recours quant aux préconisations, injonctions voire radiation
Contenu	• Module 1 : Le cadre réglementaire du contrôle administratif de l'activité de MJPMi ○ L'instruction du 29 juin 2021 relative au programme pluriannuel national d'inspection et de contrôle 2021 ○ L'ordonnance n° 2018-22 du 17 janvier 2018 ○ L'Article L472-10 du CASF ○ Le contrôle organisationnel et/ou suite au signalement d'un tiers ○ L'information du contrôle (qui ? dans quel délai ? moyen de prévention) • Module 2 : Les différents points de contrôle de la DDETS ○ La sécurisation des données ○ Le respect de la RGPD ○ Les moyens mis à disposition pour répondre à l'activité ○ Les documents réglementaires ○ Le calcul des frais de gestion ○ Les limites du contrôle • Module 3 : Etablir un plan d'action pour se préparer au contrôle ○ En amont du contrôle (prévention) : L'audit interne, externe, la formation continue ○ En aval du contrôle : formuler ses réponses suite à des préconisations/injonctions ○ La contre-visite du contrôle ○ Les retours des fédérations ou associations de MJPMi sur ce sujet (retours d'expériences, argumentaires...) ○ Les possibilités de recours ○ La publicité du contrôle Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expériences / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes –Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 20 avril 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.15] Vérifier les comptes annuels de gestion produits par les curateurs/tuteurs familiaux

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ou personnes qualifiées, qui se sont positionnés ou envisagent de le faire afin de vérifier les comptes de gestion produits par les protecteurs familiaux
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître le cadre et la mission de vérification des comptes de gestion issus des protecteurs familiaux • Utiliser les supports harmonisés pour rendre compte de sa mission • Maîtriser le calcul de la rémunération liée à cette mission
Contenu	• Module 1 : Le cadre réglementaire ○ Le Décret n°2024-659 du 2 juillet 2024 et l'article 512 du Code Civil relatifs au contrôle des comptes de gestion ○ L'arrêté du 4 juillet 2024 sur la rémunération du professionnel qualifié ○ Tour d'horizon des groupes de travail Juges des tutelles/MJPMi • Module 2 : Les supports à utiliser ○ L'inventaire de patrimoine ou le dernier compte de gestion, comme point de départ du contrôle ○ Le modèle type du compte de gestion, la balance annuelle et les justificatifs ○ L'attestation d'approbation ○ Le rapport de difficulté ○ Les échanges avec le protecteur familial et le juge des tutelles pour statuer sur le compte de gestion • Module 3 : Le calcul de la rémunération du professionnel qualifié pour le contrôle du compte de gestion ○ Les plafonds de ressources et la valeur du patrimoine du majeur protégé ○ Barème de calcul selon la situation individuelle du majeur protégé ○ Le remboursement des frais engagés par le professionnel qualifié pour le contrôle ○ Les indemnités exceptionnelles en cas de diligences spécifiques • Module 4 : Mise en pratique autour d'exemples concrets de comptes de gestion ○ Travaux dirigés en groupe et mise en commun ○ Questions/réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 13 avril 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.16] Installation du MJPM individuel : Préparer sa réponse à un appel à candidatures

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs qui souhaitent exercer à titre individuel
Objectifs	A l'issue de la formation, le participant doit être en capacité, en vue d'obtenir son agrément comme MJPM individuel : • De constituer son dossier complet de réponse à un appel à candidatures de la DDETS • De présenter et soutenir à l'oral son projet professionnel devant la commission départementale d'agrément
Contenu	• Module 1 : L'appel à candidatures ○ Du schéma régional à l'appel à candidatures : bases légales et réglementaires ○ Publicité de l'appel à candidatures : Où le trouver ? ○ Décryptage de l'appel à candidatures-Les différences d'un département à l'autre ○ Le formulaire de réponse (CERFA) rubrique par rubrique ○ Le DIPM, la notice d'information, le projet professionnel ○ Les pièces complémentaires ○ Forme du dépôt et délais • Module 2 : L'audition devant la commission ○ Composition, rôle et fonctionnement de la commission ○ Préparation de l'audition : anticiper les questions, savoir se présenter et argumenter, mettre en valeur ses compétences à travers son parcours professionnel antérieur ○ Être en cohérence avec sa formation de MJPM, son projet professionnel et sa réponse à l'appel à candidatures ○ L'arrêté d'agrément et les voies de recours ○ Les contacts ultérieurs avec la DDETS, les Juges et le réseau professionnel ○ La prestation de serment
Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses	
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Retours d'expérience – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Jeudi 15 janv. 2026 ; Lundi 29 juin 2026 ; Mardi 29 sept. 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.17] Installation du MJPM individuel : Créer et organiser son cabinet

Public	👤 Professionnels de la protection des majeurs qui souhaitent exercer à titre individuel
Objectifs	A l'issue de la formation, le participant doit être en capacité de : • Créer sa structure et de concevoir son organisation • Choisir le statut le plus pertinent pour son cabinet • Déterminer le seuil de rentabilité de son activité • D'établir un plan prévisionnel de trésorerie
Contenu	• Module 1 : Installation ○ Stratégie d'installation ○ Etude d'opportunité ○ Position des DDETS ○ Aides financières à l'installation • Module 2 : Statut juridique et Régime social ○ Les implications du mode d'exercice individuel ○ Choix du statut juridique - Démarches ○ Régime fiscal et social (micro-entrepreneur et EI) ○ Gestion du risque professionnel ○ Protection juridique et patrimoniale du MJPM ○ Mutualisation des charges et compétences : la SCM • Module 3 : Financement de l'activité ○ Modalités de rémunération du MJPM ○ Compte de résultat prévisionnel ○ Calcul du seuil de rentabilité ○ Plan de trésorerie • Module 4 : Organisation du cabinet ○ Organisation de l'activité ○ Définition des procédures internes ○ Externalisation des tâches ○ Choix d'un logiciel métier ○ Gestion comptable ○ Gestion documentaire, archivage Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Vendredi 16 janv. 2026 ; Mardi 30 juin 2026 ; Mercredi 30 sept. 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[1.18] Installation du MJPM individuel : Coaching personnalisé

Public	Professionnels de la protection des majeurs qui souhaitent exercer à titre individuel
Objectifs	S'assurer de la conformité de son dossier de réponse à un appel à candidatures Valider la pertinence des éléments constitutifs du dossier Se préparer à l'audition devant la commission départementale d'agrément
Contenu	Après un diagnostic de la situation du participant, le formateur met en place un accompagnement sur-mesure comprenant notamment : Des conseils sur la rédaction du CERFA et du projet professionnel Une relecture attentive du dossier et des documents complémentaires Une préparation à l'oral pour s'entraîner à l'audition devant la commission Cette formation est animée par un MJPMi qui fait ou a fait partie d'une commission départementale d'agrément.
Pédagogie	Echanges sur rendez-vous
Durée	5 heures fractionnées en 2 ou 3 séances, selon les besoins
Effectif	1 participant
Formule	Formation individuelle en distanciel (visioconférences) Tarif : 950 € pour les 5 heures d'accompagnement

[1.19] Conjuguer indemnités pour préjudice corporel & aides sociales

Public	Professionnels de la protection des majeurs exerçant à titre individuel ou en associations tutélaires Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur
Objectifs	Identifier les impacts fiscaux, sociaux et successoraux des indemnisations perçues Adapter la gestion patrimoniale au regard des aides et prestations sociales perçues par la personne protégée Appliquer les bonnes pratiques pour sécuriser votre activité et évincer votre recherche en responsabilité
Contenu	Module 1 : Cadre juridique et fiscal de l'indemnisation ○ Traitement civil de l'indemnisation en réparation d'un préjudice corporel • Régimes matrimoniaux ○ Traitement fiscal de l'indemnisation en réparation d'un préjudice corporel • Capital & Rente • Impôt sur le revenu & Impôt sur la fortune immobilière Module 2 : Associer indemnisations et aides sociales ○ Principes généraux • Conjuguer les revenus du patrimoine avec les aides sociales ○ Stratégies de préservation des aides et prestations sociales • Option fiscale épargne handicap • Mécanisme de la participation aux bénéfices différée • Apport en compte courant d'associé de l'indemnité Module 3 : Traitement successoral de l'indemnisation ○ Application de l'article 775 bis du CGI ○ Gestion des placements adaptés à la situation de la personne protégée • Assurance-vie & Contrat de capitalisation ○ Stratégies de transmission optimisées
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) À Paris : Vendredi 16 janv. 2026 ; Mardi 30 juin 2026 ; Mercredi 30 sept. 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2] Ateliers destinés notamment aux professionnels du secteur social et médico-social

[2.01] Comprendre le système de protection sociale et savoir solliciter les dispositifs d'aide sociale adaptés

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des bénéficiaires de prestations sociales
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Comprendre les principes de l'aide sociale et leurs exceptions • Solliciter les dispositifs d'aide sociale en fonction de l'âge et la situation du demandeur • Anticiper les conséquences d'une admission à l'aide sociale, notamment pour les obligés alimentaires et le recours contre la succession du bénéficiaire
Contenu	• Module 1 : L'aide sociale légale française ○ Les bases légales et réglementaires (code de la sécurité sociale, CASF, règlement départemental) ○ Définition de l'aide sociale légale et extra-légale et de l'action sociale ○ Les domaines d'intervention ○ La hiérarchie du droit de l'aide sociale ○ Les acteurs selon leurs compétences ○ Les voies de recours • Module 2 : Les différentes prestations d'aide sociale par thèmes : ○ La protection de l'enfance ○ La santé ○ La précarité/ le logement ○ Les personnes âgées ○ Les personnes en situation de handicap • Module 3 : L'admission à l'aide sociale à l'hébergement ○ Etablissements concernés et règles générales ○ Constitution du dossier et règlement de la participation du demandeur selon sa situation ○ Le domicile de secours ○ Les obligés alimentaires : principes et limites ○ Les règles de récupération des prestations versées ○ Les voies de recours • Module 4 : Focus sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ○ Procédure de demande, critères, interlocuteurs ○ Calcul de la participation • Module 5 : Focus sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées ○ Ressources prises en compte et à exclure ○ Calcul du minimum à conserver Etudes de situation/Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Jeudi 12 mars 2026 ; Lundi 2 novembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.02] Maîtriser les contentieux sociaux (administratifs et judiciaires)

Public	☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des bénéficiaires de prestations sociales
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître les principes fondamentaux en matière de contentieux des prestations sociales • Comprendre le fonctionnement des institutions liées au contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale • Identifier les différents litiges • Choisir la procédure adaptée à leurs contentieux
Contenu	• Module 1 : Les principes directeurs en matière de contentieux de la protection sociale ○ Les récentes réformes des procédures et juridictions de Sécurité Sociale et d'Aide Sociale ○ La phase administrative ○ La phase judiciaire devant le pôle social du tribunal judiciaire ou administratif ○ Les délais de recours • Module 2 : Médiations et recours administratif préalable obligatoire ○ Le RAPO ▪ Les contestations d'ordre administratif : CAF, CPAM/MSA, caisses de retraite. ○ Les contestations d'ordre médical ▪ Les contestations des décisions des prestations légales d'aide sociale : Conseils Départementaux, services de l'Etat, CDAPH ○ Les médiations ○ Le défenseur des droits • Module 3 : Les recours judiciaires ○ Les litiges relevant du tribunal judiciaire : ▪ Composition du tribunal ▪ Constitution et dépôt du dossier ▪ Déroulement de la procédure / Audience / Appel / Cassation ▪ Procédures d'urgence ○ Les litiges relevant du tribunal administratif : ▪ Composition du tribunal ▪ Constitution et dépôt du dossier ▪ Déroulement de la procédure / Audience / Appel / Conseil d'état ▪ Procédures d'urgence ○ Les coûts de procédure/Assistance/Représentation • Module 4 : Mise en pratique des contentieux les plus fréquents par types de prestation
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (+49€ si distanciel) • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Vendredi 13 mars 2026 ; Mardi 3 novembre 2026

[2.03] Construire un projet associatif, d'établissement ou de service

Public	☞ Directeurs, cadres, responsables qualité ou membres du comité qualité dans les Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux ☞ Administrateurs de l'association (président, membres du conseil d'administration)
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • S'approprier la démarche méthodologique d'élaboration du projet concerné • Fédérer les parties prenantes à l'élaboration du projet pour donner du sens aux actions • Clarifier les enjeux posés par le projet et l'évaluation de la qualité des prestations délivrées par les professionnels
Contenu	• Module 1 : Le cadre légal et réglementaire ○ Les dispositifs instaurés par les lois du 2 janvier 2002 et du 24 juillet 2019 ○ L'article L.311-8 du CASF ○ Les décrets n°2021-1476 et n°2022-695 qui définissent le nouveau cadre réglementaire applicables aux nouvelles évaluations sur la base du référentiel de la HAS ○ Le projet comme outil de management et de communication • Module 2 : Présentation de la démarche méthodologique du projet ○ Constitution du groupe projet/comité de pilotage ○ Présentation de la démarche méthodologique ○ Mener un diagnostic de l'association/établissement ○ Définir des objectifs et impliquer les acteurs de l'association ○ Analyser les contributions des parties prenantes ○ Rédiger et faire valider le projet ○ Identifier et planifier les actions à mettre en œuvre ○ Evaluer le projet et prévoir son actualisation • Module 3 : Le plan de communication autour du projet ○ Définir une stratégie de communication en amont et aval du projet ○ Identifier les différents médias de communication ○ Mettre en œuvre le plan de communication autour du projet
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	14 heures - 2 journées
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 994 € par participant pour les deux jours (option distanciel + 49 €/jour) • À Paris : Lundi 21 & Mardi 22 septembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.04] Comprendre la nouvelle évaluation HAS des ESSMS et ses enjeux

Public	- Directeurs, cadres, responsables qualité ou membres du comité qualité dans les Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux - Administrateurs de l'association (président, membres du conseil d'administration)
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : - Analyser les enjeux et le contexte de l'évaluation - Prendre connaissance des nouvelles modalités d'évaluation de la HAS - Connaître le cadre législatif actuel - Identifier les points clés et les éléments de preuve de l'évaluation unique - S'approprier les recommandations des bonnes pratiques de la HAS
Contenu	Module 1 : Le cadre légal et réglementaire du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS - Les dispositifs instaurés par les lois du 2 janvier 2002 et du 24 juillet 2019 - L'article L.311-8 du CASF - Les décrets n°2021-1476 et n°2022-695 qui définissent le nouveau cadre réglementaire applicables aux nouvelles évaluations sur la base du référentiel de la HAS Module 2 : La HAS et les outils de l'évaluation - Présentation de la HAS et décryptage du référentiel national d'évaluation - Distinction entre les critères standards et impératifs - Présentation de la plateforme Synae Module 3 : Mettre en œuvre la démarche d'évaluation - L'auto-évaluation - Le déroulement de l'évaluation - L'utilisation des grilles d'entretiens pour les personnes accompagnées, le CVS, les professionnels et la gouvernance, sélectionnés pour l'évaluation - Les recommandations des bonnes pratiques - La cotation des critères - Les actions de mise en conformité - Le suivi du plan d'actions - Le rapport d'évaluation
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) - À Paris : Mardi 15 septembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.05] Maîtriser les outils de la loi 2002-2 au service des personnes accompagnées

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes accompagnées dans le secteur social ou médico-social
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Connaître les outils réglementaires issus de la loi du 2 janvier 2002 • Dépasser l'aspect réglementaire de ces outils pour assurer une prise en charge de qualité des personnes accompagnées • Mettre du sens sur la traçabilité des actions menées et formalisation des contrats et projets des personnes accompagnées • Affiner leur posture professionnelle et favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées
Contenu	• Module 1 : Les outils réglementaires issus de la loi du 2 janvier 2002 ○ La législation et la réglementation propre à chaque outil (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, projet d'établissement...) ○ Donner du sens à ces outils dans une politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance • Module 2 : S'approprier ces outils dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, au service des personnes accompagnées ○ La présentation de la Charte des droits et libertés : écueil ou moment privilégié pour établir un premier lien de confiance avec les personnes accompagnées ? ○ Le projet individualisé : contrainte ou outil d'accompagnement dans la prise en charge ? ○ La place des partenaires dans le projet individualisé : obstacle ou opportunité de présenter ses missions et limites en développant le travail en réseau ? ○ La participation des personnes accompagnées à l'évaluation de leur satisfaction (CVS/Conseil des Usagers/Questionnaire) : contrainte ou levier pour améliorer les pratiques professionnelles ? • Module 3 : L'évolution des pratiques professionnelles ○ Les recommandations de la HAS ○ Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées : présentation d'une charte en la transposant concrètement à son cœur de métier Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 14 septembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.06] Viser une démarche éthique dans les prises de décision

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes accompagnées dans le secteur social ou médico-social
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • S'approprier les principes d'une démarche éthique • Prendre une décision « la plus juste » pour la personne accompagnée • Identifier les enjeux d'une décision, pour chacun des acteurs • Donner du sens à sa pratique
Contenu	• Module 1 : Qu'est-ce qu'une démarche éthique ? ○ Les fondements de l'éthique professionnelle ○ Définition des concepts ○ La déontologie ○ Les préalables et les conditions d'une démarche éthique • Module 2 : Les outils ○ La prise en compte de la globalité de la situation ○ Le génogramme ○ Le questionnement éthique, exemple d'une grille d'analyse pour des situations complexes • Module 3 : Les droits des personnes accompagnées ○ Les chartes ○ Les recommandations de la HAS • Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Mardi 26 mai 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.07] Elaborer un projet individualisé coordonné et porteur de sens

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes accompagnées dans le secteur social ou médico-social
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • S'approprier les principes du projet individualisé tel que la loi de 2002 le préconise • Elaborer un projet individualisé avec les personnes accompagnées • Coordonner le projet individualisé d'une personne accueillie en structure d'hébergement ou suivie par un service d'accompagnement social-médico-social • Donner du sens au projet individualisé
Contenu	• Module 1 : Le projet individualisé ○ Les fondements ○ La démarche « projet » ○ Les partenaires du projet, la place de l'utilisateur ○ Les outils d'observation et d'évaluation des besoins • Module 2 : Les partenaires du projet individualisé ○ Les droits de l'utilisateur ○ La place des familles ○ La place des professionnels et/ou bénévoles intervenant auprès de l'utilisateur ○ La coordination des différents projets et leur mise en cohérence • Module 3 : Les recommandations de la HAS ○ Concilier vie en collectivité et accompagnement personnalisé ○ Les attentes de l'utilisateur vis-à-vis de son projet individualisé ○ Favoriser l'autodétermination de l'utilisateur et ajuster sa posture professionnelle Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz-Présentation d'une charte sur l'autodétermination
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Vendredi 20 novembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.08] Adapter sa posture dans une relation d'aide

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes accompagnées dans le secteur social ou médico-social
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Respecter « la bonne distance » avec les personnes accompagnées • Ecouter et encourager la parole des personnes accompagnées • Communiquer avec bienveillance et empathie • Etablir une relation de confiance avec les personnes accompagnées
Contenu	• Module 1 : Les spécificités de la relation d'aide ○ Les apports de la théorie systémique ○ La psychologie humaniste de Carl Rogers et Abraham Maslow ○ Le « care » ○ L'analyse transactionnelle, le triangle infernal ○ Les troubles liés aux pathologies qui perturbent la relation avec les personnes accompagnées • Module 2 : La posture ○ L'empathie et la bienveillance ○ Le respect de l'autonomie de la personne ○ Le respect des libertés individuelles et de l'intimité des personnes accompagnées • Module 3 : Les techniques ○ Les questions ouvertes/fermées ○ La reformulation ○ La communication non verbale ○ L'entretien motivationnel ○ La gestion des situations de tension voire d'agressivité Mise en pratique / Travaux dirigés / Jeux de rôles / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles <i>La formation s'articule autour d'apports théoriques, d'exposés de concepts mais à chaque fois remis en perspective avec des situations concrètes issues du terrain.</i> <i>Des jeux de rôle seront ainsi proposés aux stagiaires afin de développer leur qualité d'observation et de favoriser l'appropriation des concepts par l'expérimentation.</i>
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Vendredi 5 juin 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.09] Promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes accompagnées dans le secteur social ou médico-social
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • S'approprier le concept de l'autodétermination • Connaître les recommandations de la Haute Autorité de Santé dans ce domaine • Repérer les principes clés de l'autodétermination dans leurs pratiques professionnelles • Utiliser les grilles d'évaluation élaborées en formation • Identifier les limites et évaluer les impacts de l'autodétermination auprès des personnes accompagnées
Contenu	• Module 1 : Introduction à l'évolution du cadre juridique ○ Les lois en faveur de l'autodétermination ○ La Charte des droits et libertés des personnes accompagnées • Module 2 : Le concept de l'autodétermination ○ Définition du concept ○ Identification des principes clés de l'autodétermination ○ Transposition de ce concept dans les pratiques professionnelles • Module 3 : Les recommandations de la HAS ○ Les préconisations en matière d'autodétermination ○ Mise en pratique des recommandations en travail de groupe • Module 4 : L'autodétermination ○ Mise en situation à travers une simulation d'entretien personne accompagnée/professionnel ○ Elaboration d'une grille d'évaluation de l'impact de l'autodétermination pour les personnes accompagnées ○ Identification des limites à l'autodétermination et échanges sur les alternatives d'accompagnement Les cas pratiques pour les mises en situation seront apportés par le formateur ou les participants, le cas échéant
Pédagogie	La formation s'articule autour d'apports théoriques, de concepts mais à chaque fois mis en perspective à travers des situations concrètes. Des simulations d'entretiens seront ainsi proposés aux participants afin de favoriser une compréhension approfondie de l'autodétermination par les professionnels
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 8 juin 2026 ; Vendredi 4 décembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.10] Promouvoir la bientraitance et identifier les situations à risques

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes accompagnées dans le secteur social ou médico-social
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • S'approprier le concept de bientraitance et de maltraitance • Repérer les situations à risques dans leurs pratiques professionnelles • Développer la promotion de la bientraitance dans leur cadre institutionnel • Prendre en compte les « événements indésirables » pour améliorer le service à l'utilisateur
Contenu	• Module 1 : Qu'est-ce que la bientraitance ? ○ Définition des notions de bientraitance / maltraitance ○ Une réalité à mieux cerner ○ Les recommandations des bonnes pratiques de la HAS ○ La relation professionnels-usagers-familles-partenaires ○ Le respect de la dignité des personnes • Module 2 : Les outils au service de la bientraitance ○ La prise en compte de la globalité de la situation ○ L'écoute de la parole de l'utilisateur ○ Le génogramme ○ L'individualisation de l'accompagnement • Module 3 : Le signalement et lanceurs d'alerte ○ Les facteurs de risque de maltraitance ○ Entre liberté et protection, quel risque à prendre ? ○ Que signaler et à qui ? Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Jeudi 25 juin 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.11] Savoir faire face aux incivilités (mises en situation)

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des usagers
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Mieux comprendre leur propre fonctionnement face à des situations difficiles • Utiliser des techniques efficaces en réponse aux incivilités • Ajuster leur réponse pour éviter le conflit
Contenu	• Module 1 : Mieux se connaître et identifier ses émotions ○ Questionnaire individuel vous permettant de réfléchir à votre propre image et d'identifier vos émotions exprimées, refoulées, masquées, inconnues • Module 2 : Distinguer les ressentis des émotions ○ Questionnaire individuel vous permettant de mieux cerner ces notions • Module 3 : Distinguer les faits des opinions ○ Questionnaire individuel vous permettant de mieux différencier ces notions • Module 4 : Définir son style de communication ○ Questionnaire individuel vous permettant de déterminer votre propre façon de communiquer • Module 5 : Gestion des incivilités ○ Définition de l'incivilité ○ Connaître les réponses à risques pour les éviter ○ Intégrer les irritants dans l'analyse des situations d'incivilité ○ Utiliser des techniques et comportements adaptés en réponse aux situations vécues ○ Expérimenter une approche efficace face aux incivilités Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	La formation s'articule autour d'apports théoriques, de concepts mais à chaque fois mis en perspective à travers des problématiques concrètes vécues en milieu professionnel. Des mises en situation seront ainsi proposées aux participants afin de favoriser une compréhension approfondie de la gestion des incivilités et d'expérimenter des approches efficaces pour y répondre.
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Vendredi 11 septembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.12] Savoir gérer son stress et lâcher prise (mises en situation)

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Comprendre la notion de stress et ses conséquences sur le bien-être au travail • Appréhender la notion de relaxation • Expérimenter la relaxation pour aborder plus sereinement son environnement professionnel • Réussir à canaliser leurs émotions pour mieux gérer les situations anxiogènes
Contenu	• Module 1 : Présentation des notions de stress et de burn-out ○ Le stress et ses conséquences sur le corps et l'esprit ○ Le burn-out : la maladie du XXIème siècle ? ○ Mise en commun de situations vécues • Module 2 : Présentation des notions de prise de recul et de lâcher-prise ○ La notion de prise de recul ○ La notion de lâcher prise • Module 3 : Présentation de la sophrologie ○ Approche de la sophrologie ○ Outils utilisés en sophrologie • Module 4 : Exercices de relaxation et de sophronisation ○ Mise en pratique de plusieurs exercices ○ Retours des participants Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	La formation s'articule autour d'apports théoriques, de concepts mais à chaque fois mis en perspective à travers des problématiques concrètes vécues en milieu professionnel. Des retours d'expérience seront proposés aux participants ainsi que des exercices pratiques de relaxation afin de mieux appréhender son environnement de travail.
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 14 décembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.13] Connaître les conduites addictives et les structures dédiées à l'accompagnement des publics concernés

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes accompagnées dans le secteur social ou médico-social
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Mieux connaître les pratiques addictives et les représentations qui en découlent • Identifier les différents types de structures et acteurs susceptibles d'être saisis dans le domaine de l'addictologie • Mieux orienter les personnes présentant des conduites addictives pour favoriser leurs parcours de soins
Contenu	• Module 1 : Le concept de l'addiction ○ Les différentes formes d'addiction et leurs caractéristiques communes ○ Les comportements de consommation : usage, abus, dépendance ○ Les addictions sans substance ○ L'alcoolodépendance • Module 2 : La toxicomanie et les substances psychoactives ○ Définitions ○ Les facteurs de vulnérabilité ○ Les fonctions sociales des drogues ○ Les différentes prises en charge ○ Les CSAPA : rôle et missions • Module 3 : La politique de réduction des risques ○ Définition, valeurs, constats ○ Les principes d'intervention ○ Les objectifs et outils • Module 4 : Les CAARUD ○ Public accueilli et profils ○ Missions et chiffres clés Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Lundi 23 novembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[2.14] Identifier les besoins d'une personne vieillissante pour optimiser sa prise en charge

Public	☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux) ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des personnes âgées vieillissantes
Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : • Comprendre les différents aspects du vieillissement d'une personne et mieux connaître les troubles qui en découlent • Identifier et prendre en compte les besoins d'une personne vieillissante • Connaître les acteurs et leurs missions pour proposer une prise en charge adaptée • Développer le travail en réseau en faveur du public âgé et des aidants
Contenu	• Module 1 : Les représentations liées à la vieillesse ○ Les représentations sociales et historiques du vieillissement ○ Le vieillissement normal et pathologique ○ Les principaux troubles neurocognitifs ○ Les incidences du vieillissement sur les relations familiales et les aidants • Module 2 : La politique de santé ○ La stratégie nationale de lutte contre les maltraitances 2024/2027 ○ Les droits de l'usager et le respect de ses choix de la loi 2002-2 à nos jours • Module 2 : Accompagner la perte d'autonomie ○ Les étapes, enjeux et recommandations des bonnes pratiques de la HAS ○ Evaluer le niveau de dépendance et l'actualiser selon les besoins ○ Distinguer les multiples intervenants à domicile et leurs missions (CLIC, SSIAD, SAAD, SPASAD, HAD, Services d'aide à la personne, etc) ○ L'arrivée du DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) comme réponse aux situations complexes : rôle, missions ○ Connaître les différents hébergements possibles pour les personnes âgées ○ Financer le maintien à domicile ou en établissement • Module 3 : Les dispositifs spécifiques d'accompagnement des personnes âgées ○ L'accueil de jour ○ L'accueil temporaire ○ Les équipes mobiles de gériatrie ○ Les réseaux gérontologiques ○ Le fardeau des aidants : les dispositifs pour les soutenir Mise en pratique / Travaux dirigés / Retours d'Expérience / Questions-Réponses
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) • À Paris : Mardi 5 mai 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[3] Ateliers de Vulgarisation de la PJM

« Mieux comprendre la protection juridique des majeurs »

**Destinés aux publics en contact avec des majeurs protégés
et qui souhaitent en savoir plus sur les mesures de protection
et sur les missions du MJPM**

ESSMS Etablissements et Services Sociaux & Médico-Sociaux et Protection des majeurs

Public	Cet atelier s'adresse aux employés et cadres des ESSMS, en contact avec des personnes : • qui bénéficient d'une mesure d'accompagnement (MASP/MAJ) ou de protection judiciaire (<i>sauvegarde de justice, curatelle, curatelle renforcée, tutelle, mandat de protection future</i>) • ou qui pourraient être accompagnées vers ces mesures, compte tenu de leurs difficultés
Objectifs	• Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 sur la protection des majeurs et ses évolutions ultérieures • Identifier les intervenants et les instances impliqués dans la protection des majeurs • Distinguer les mesures d'accompagnement administratives et judiciaires (<i>MASP, MAJ</i>) • Distinguer les mesures de protection judiciaire des majeurs (<i>sauvegarde, curatelle, tutelle, mandat de protection future</i>) • Connaître et comprendre les procédures permettant la mise en œuvre de ces mesures • Mieux connaître les contours et les limites de la mission du Mandataire (<i>tuteur ou curateur, familial ou professionnel-MJPM</i>), pour communiquer et travailler plus efficacement avec lui
Contenu	• Module 1 : LA LOI DU 5 MARS 2007 ○ Son esprit - Les innovations qu'elle apporte ○ Les grands principes de la protection des personnes vulnérables • Module 2 : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ○ Mesure administrative : MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) ○ Mesure judiciaire : MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) • Module 3 : LES MESURES DE PROTECTION ○ Sauvegarde de Justice ○ Curatelle (simple, aménagée, renforcée) ○ Tutelle ○ Mandat de protection future ○ Habilitation familiale • Module 4 : LA PROCÉDURE DE MISE SOUS PROTECTION ○ Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches, entourage médicosocial ○ L'exercice de la mesure de protection par le mandataire : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel, préposé d'établissement ○ Qui est le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (formation, déontologie, statut, agrément) ○ Conditions d'exercice de la mesure (durée, financement, etc.) • Module 5 : INTERVENTION DU MANDATAIRE DANS LES RELATIONS ESMS / MAJEUR PROTÉGÉ ○ Vie quotidienne (courrier, santé, activités, achats, etc.) ○ Charte des Droits & Libertés du Majeur protégé (circulation, vote, culte, etc.) ○ Projet de vie et prise en charge individualisée ○ Finances (Budget, argent de vie, moyens de paiement, engagements de paiement, demandes d'aides financières, aide sociale, surendettement, etc.) ○ Décès (les limites du mandat judiciaire, relations avec les familles, notaires, contrat obsèques, etc.) CAS PRATIQUES autour de problématiques issues du terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7h00
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) - Tarif : 546 € par participant • À Paris : 27 nov. 2026 – 12 mars 2027 – 25 juin 2027 – 26 novembre 2027 - À Lyon : 23 oct. 2026 – 8 février 2027 – 28 octobre 2027
Formule « intra »	Formation intra-entreprise pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15 sous conditions) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 245 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[3.02] Bailleurs sociaux et Protection des majeurs

Public	Cet atelier s'adresse aux personnels et cadres des organismes gestionnaires de logements (Gestionnaire de location, animateur(trice) de pôle, Conseiller(ère) en Economie Sociale et Familiale, Chargé(e) de contentieux/recouvrement), qui rencontrent des locataires bénéficiant d'une mesure administrative d'accompagnement, ou d'une mesure judiciaire de protection, ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures compte tenu de leurs difficultés et/ou vulnérabilité
Objectifs	- Avoir une vision générale des intervenants et instances impliqués dans la protection des majeurs pour savoir comment mettre en œuvre ces mesures - Connaître et distinguer les différentes mesures d'accompagnement, administratives et judiciaires - Connaître et distinguer les différentes mesures de protection judiciaire (sauvegarde, tutelle, curatelle, etc.) - Cerner les contours et limites de l'intervention du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM), notamment vis-à-vis du bail, paiement du loyer et charges, troubles locatifs pour collaborer efficacement avec lui
Contenu	Module 1 : La loi du 5 mars 2007 - Son esprit - Les innovations qu'elle apporte - Les grands principes de la protection des personnes vulnérables - Les acteurs et les instances de la protection Module 2 : Les différentes mesures d'accompagnement - Mesure administrative : la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) - Mesures judiciaires : la MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) et la MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial) Module 3 : Les différentes mesures de protection - Sauvegarde de Justice, Curatelle (simple, aménagée et renforcée), Tutelle - Mandat de protection future - Habilitation familiale Module 4 : la procédure de mise sous protection et l'exécution de la mesure de protection - Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches - L'exercice de la mesure de protection : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel - Conditions d'exercice de la mesure, durée, financement, etc. Module 5 : Les relations entre le bailleur, le majeur protégé et le mandataire judiciaire - Les missions du MJPM et ses limites selon le mandat confié - Les droits et libertés du majeur protégé : libre choix du lieu de vie, libre choix des relations - Qui signe quoi, vis-à-vis du bailleur ? Bail, état des lieux, garant, aide au logement, plan d'apurement des loyers et charges impayés, préavis de départ... - Focus sur les impayés CAS PRATIQUES autour de problématiques issues du terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) - À Paris : Vendredi 9 octobre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[3.03] Banques et Protection des majeurs

Public	Cet atelier s'adresse aux employés et cadres des établissements bancaires, en contact avec des majeurs bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire (<i>sauvegarde de justice, curatelle, curatelle renforcée, tutelle</i>) ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures, compte tenu de leurs difficultés et/ou vulnérabilité
Objectifs	- Avoir une vision générale des intervenants et instances impliqués dans la protection des majeurs pour savoir comment mettre en œuvre ces mesures - Connaître et distinguer les différentes mesures de protection judiciaire (<i>sauvegarde, tutelle, curatelle, etc.</i>) - Mieux connaître la mission du Mandataire (<i>tuteur ou curateur, familial ou professionnel-MJPM</i>), les contours et les limites de son intervention, pour communiquer et travailler plus efficacement avec lui - Comprendre les conséquences des mesures de protection sur le fonctionnement des comptes et de l'épargne du majeur concerné
Contenu	Module 1 : La loi du 5 mars 2007 - Son esprit - Les innovations qu'elle apporte - Les grands principes de la protection des personnes vulnérables - Les acteurs et les instances de la protection Module 2 : Les différentes mesures de protection - Sauvegarde de Justice - Curatelle (simple, aménagée et renforcée) - Tutelle - Mandat de protection future - Habilitation familiale Module 3 : la procédure de mise sous protection et l'exécution de la mesure de protection - Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches - L'exercice de la mesure de protection : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel - Qui est le MJPM ? (formation, déontologie, statut, agrément, rémunération) - Conditions d'exercice de la mesure, durée, financement, etc. Module 4 : Les relations entre la banque, le majeur protégé et le mandataire judiciaire - Les conséquences pour la banque de la mise sous protection d'un de ses clients - Le fonctionnement des comptes courants bancaires du majeur protégé - La gestion de l'épargne du majeur protégé - Le crédit et le majeur protégé - Cas particuliers : surendettement, insolvabilité du majeur protégé CAS PRATIQUES autour de problématiques issues du terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) - À Paris : Judi 5 novembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[3.04] CAF & MSA et Protection des majeurs

Public	Cet atelier s'adresse aux personnels et cadres de la CAF & MSA qui rencontrent des allocataires placés sous mesure administrative d'accompagnement, ou sous mesure judiciaire de protection, ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures, compte tenu de leurs difficultés et/ou vulnérabilité
Objectifs	- Avoir une vision générale des intervenants et instances impliqués dans la protection des majeurs pour savoir comment mettre en œuvre ces mesures - Connaître et distinguer les différentes mesures d'accompagnement, administratives et judiciaires - Connaître et distinguer les différentes mesures de protection judiciaire (sauvegarde, tutelle, curatelle, etc.) - Cerner les contours et limites de l'intervention du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) pour collaborer efficacement avec lui
Contenu	Module 1 : La loi du 5 mars 2007 - Son esprit - Les innovations qu'elle apporte - Les grands principes de la protection des personnes vulnérables - Les acteurs et les instances de la protection Module 2 : Les différentes mesures d'accompagnement - Mesure administrative : la MA SP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) - Mesures judiciaires : la MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) et la MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial) Module 3 : Les différentes mesures de protection - Sauvegarde de Justice - Curatelle (simple, aménagée et renforcée) - Tutelle - Mandat de protection future - Habilitation familiale Module 4 : la procédure de mise sous protection et l'exécution de la mesure de protection - Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches - L'exercice de la mesure de protection : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel - Qui est le MJPM ? (Formation, déontologie, statut, agrément, rémunération) - Conditions d'exercice de la mesure, durée, financement, etc. Module 5 : Les relations entre la CAF& MSA, le majeur protégé et le mandataire judiciaire - Les missions du MJPM et ses limites selon le mandat confié - Qui signe quoi, vis-à-vis de la CAF&MSA ? - La gestion des espaces en ligne CAS PRATIQUES autour de problématiques issues du terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) - À Paris : Judi 3 décembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[3.05] Police / Gendarmerie et Protection des majeurs

Public	Cet atelier s'adresse aux agents de police et de gendarmerie qui rencontrent des personnes placées sous mesure administrative d'accompagnement, ou sous mesure judiciaire de protection, ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures, compte tenu de leurs difficultés et/ou vulnérabilité
Objectifs	- Avoir une vision générale des intervenants et instances impliqués dans la protection des majeurs pour savoir comment mettre en œuvre ces mesures - Connaître et distinguer les différentes mesures d'accompagnement, administratives et judiciaires - Connaître et distinguer les différentes mesures de protection judiciaire (sauvegarde, tutelle, curatelle, etc.) - Cerner les contours et limites de l'intervention du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) pour collaborer efficacement avec lui
Contenu	Module 1 : La loi du 5 mars 2007 - Son esprit - Les innovations qu'elle apporte - Les grands principes de la protection des personnes vulnérables - Les acteurs et les instances de la protection Module 2 : Les différentes mesures d'accompagnement - Mesure administrative : la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) - Mesures judiciaires : la MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) et la MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial) Module 3 : Les différentes mesures de protection - Sauvegarde de Justice - Curatelle (simple, aménagée et renforcée) - Tutelle - Mandat de protection future - Habilitation familiale Module 4 : la procédure de mise sous protection et l'exécution de la mesure de protection - Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches - L'exercice de la mesure de protection : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel - Qui est le MJPM ? (Formation, déontologie, statut, agrément, rémunération) - Conditions d'exercice de la mesure, durée, financement, etc. Module 5 : Les relations entre la police/ gendarmerie, le majeur protégé et le mandataire judiciaire - Les missions du MJPM et ses limites selon le mandat confié - Les droits et libertés du majeur protégé - Focus sur le dépôt de plainte du majeur protégé - Focus sur les modalités d'une procédure pénale concernant un majeur protégé CAS PRATIQUES autour de problématiques issues du terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (option distanciel + 49 €) - À Paris : Judi 24 septembre 2026
Formule « intra »	Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

[3.06] Services funéraires et Protection des majeurs

Public	☞ Cet atelier s'adresse aux employés et cadres des opérateurs funéraires qui, dans l'exercice de leur métier, peuvent avoir à faire à des personnes vulnérables bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire (tutelle, curatelle), ou à leurs familles
Objectifs	• Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection des majeurs et ses évolutions ultérieures • Identifier les intervenants et les instances impliqués dans la protection des majeurs • Distinguer les mesures de protection judiciaire des majeurs (<i>sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale</i>) et <u>leurs conséquences pratiques</u> • Connaître et comprendre les procédures permettant la mise en œuvre de ces mesures • Identifier les aides financières possibles et maîtriser l'obligation alimentaire pour la prise en charge des obsèques • Mieux connaître les contours et les limites de la mission du Mandataire (<i>tuteur ou curateur, familial ou professionnel</i>) lors du décès d'un majeur protégé
Contenu	• Module 1 : LA LOI DU 5 MARS 2007 ○ Son esprit - Les innovations qu'elle apporte ○ Les grands principes de la protection des personnes vulnérables • Module 2 : LES MESURES DE PROTECTION ○ Sauvegarde de Justice ○ Curatelle (simple, aménagée, renforcée) ○ Tutelle ○ Mandat de protection future ○ Habilitation familiale • Module 3 : LA PROCEDURE DE MISE SOUS PROTECTION ○ Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches, entourage médico-social ○ L'exercice de la mesure de protection par le mandataire : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel, préposé d'établissement ○ Qui est le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (formation, déontologie, statut, agrément) ○ Conditions d'exercice de la mesure (durée, financement, etc.) • Module 4 : INTERVENTION DU MANDATAIRE DANS LES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS FUNERAIRES ○ Recueillir les volontés funéraires auprès des personnes vulnérables ou de leurs familles ○ Souscription d'un contrat obsèques ○ En cas de décès : les limites de l'intervention du Mandataire Judiciaire ○ Le règlement des obsèques pour les personnes ayant des difficultés financières (mission de service public, code général des collectivités territoriales, les aides financières possibles...) ○ L'obligation alimentaire (définition, personnes concernées) CAS PRATIQUES autour de problématiques rencontrées sur le terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	2 séances de 3h00, soit 6h00 au total
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise exclusivement en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 450 € par participant (incluant les deux séances) • Séance 1 : Jeudi 2 avril 2026 Séance 2 : Jeudi 9 avril 2026

[3.07] Médecins agréés pour établir le CMC (certificat médical circonstancié)

Public	☞ Cet atelier s'adresse aux médecins inscrits sur la liste du Procureur de la République, ou qui envisagent d'en faire la demande, qui rencontrent des patients vulnérables qu'il conviendrait de protéger ou pour lesquels un renouvellement ou une aggravation de mesure de protection est demandée
Objectifs	- Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 sur la protection des majeurs et ses évolutions ultérieures - Distinguer les mesures de protection judiciaire (<i>sauvegarde, curatelle, tutelle, mandat de protection future</i>) et leurs conséquences sur les personnes protégées Apporter votre expertise au juge des tutelles pour qu'il décide de la mesure la plus adaptée aux personnes à protéger Bien cerner les attentes des juges vis-à-vis des CMC
Modalités	<u>Cet atelier est dispensé en 2 séances de formation :</u> - La première séance de 2h est animée par un Juge des Tutelles - La seconde séance est coanimée par un médecin habitué à rédiger des CMC et par un avocat ayant une expertise significative auprès de la Cour d'appel en matière de protection juridique des majeurs
Contenu	Module 1 : LA LOI DU 5 MARS 2007 et ses évolutions ultérieures - Son esprit - Les innovations qu'elle apporte - Les grands principes de la protection des personnes vulnérables - Distinction entre protection de la personne et protection de ses biens - Les points de vigilance et attentes des juges des tutelles Module 2 : LES MESURES DE PROTECTION - Sauvegarde de Justice - Curatelle (simple, aménagée, renforcée) - Tutelle - Mandat de protection future - Habilitation familiale Module 3 : LE CERTIFICAT MEDICAL CIRCONSTANCIE (CMC) - L'article 1219 du Code Civil - La responsabilité administrative, civile et pénale du médecin - Se positionner sur l'altération des facultés du patient et son évolution prévisible (facultés fonctionnelles, cognitives, psychiatriques) - Se positionner sur la possibilité pour le majeur à protéger d'être auditionné par le juge et dans quelles conditions - Proposition d'un modèle de CMC et d'une grille d'entretien Vignettes cliniques autour de problématiques issues du terrain, proposées par les participants, le cas échéant
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Retours d'expérience – Quizz
Durée	1 séance de 2h pour les modules 1 & 2 (17h00-19h00)
Horaires	+ 1 séance de 3h pour le module 3 (17h00-20h00)
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise exclusivement en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 375 € par participant (incluant les deux séances) - Séance 1 : Jeudi 18 juin 2026 Séance 2 : Jeudi 2 juillet 2026

[3.08] Professions médicales & paramédicales et Protection des majeurs

Public	 Cet atelier s'adresse aux médecins, cadres de santé, infirmiers (ères), secrétaires médicales et aux professionnels paramédicaux qui rencontrent des patients placés sous mesure judiciaire de protection , ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures , compte tenu de leurs difficultés et/ou vulnérabilité
Objectifs	• Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 sur la protection des majeurs et ses évolutions ultérieures • Identifier les intervenants et les instances impliqués dans la protection des majeurs • Distinguer les mesures de protection judiciaire des majeurs (<i>sauvegarde, curatelle, tutelle, mandat de protection future</i>) • Connaître les droits des personnes protégées en matière de santé • Mieux cerner les contours et les limites de la mission du Mandataire (<i>tuteur ou curateur, familial ou professionnel-MJPM</i>), pour communiquer et travailler plus efficacement avec lui
Contenu	• Module 1 : LA LOI DU 5 MARS 2007 ○ Son esprit - Les innovations qu'elle apporte ○ Les grands principes de la protection des personnes vulnérables • Module 2 : LES MESURES DE PROTECTION ○ Sauvegarde de Justice ○ Curatelle (simple, aménagée, renforcée) ○ Tutelle ○ Mandat de protection future ○ Habilitation familiale • Module 3 : LE NOUVEAU REGIME DES DECISIONS EN MATIERE DE SANTE POUR LES PERSONNES SOUS PROTECTION JURIDIQUE ○ Articulations entre le code civil et le code de la santé publique ○ Charte des Droits & Libertés du Majeur Protégé ○ Les nouvelles dispositions pour les personnes sous protection : information médicale, consentement à l'acte médical, chirurgie esthétique, soins psychiatriques, accès au dossier médical, dossier médical partagé, accidents médicaux, personne de confiance, directives anticipées • Module 4 : INTERVENTION DU MANDATAIRE DANS LES RELATIONS PROFESSIONNELS MEDICAUX & PARAMEDICAUX/MAJEUR PROTÉGÉ ○ La procédure pour qu'un patient vulnérable bénéficie d'une mesure de protection ○ Les missions et limites du MJPM selon le mandat confié ○ L'aspect financier : Signature des devis, paiement des factures, demande d'aides financières à la CPAM, mutuelle, dossier MDPH, bon de transports, etc. CAS PRATIQUES autour de problématiques issues du terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Durée	2 séances de 3h30, soit 7h00 au total
Effectif	2 à 15 participants
Formule « inter »	• Formation Inter-entreprise exclusivement en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 497 € par participant (incluant les deux séances) • Séance 1 : Mardi 2 juin 2026 Séance 2 : Mardi 9 juin 2026

[3.09] Tuteurs/curateurs familiaux : Connaître les contours & limites de son intervention dans le respect des droits des personnes protégées

Public	☞ Tuteurs/curateurs familiaux qui exercent déjà cette fonction ou qui l'envisagent
Objectifs	- Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 - Cerner les différentes mesures de protection et leurs conséquences pour la personne protégée et le tuteur/curateur familial - Identifier le rôle et les missions d'un protecteur familial - Savoir quoi, quand et comment communiquer avec le juge des tutelles - Mieux connaître les limites du mandat de protection et solliciter les partenaires
Contenu	Module 1 : La loi du 5 Mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs - Son esprit - Les innovations qu'elle apporte - Les grands principes de la protection des personnes vulnérables Module 2 : Les différentes mesures de protection - Sauvegarde de Justice - Curatelle (simple, aménagée, renforcée) - Tutelle - Mandat de protection future - Habilitation familiale Module 3 : Le rôle et les missions du protecteur familial - Le démembrement de la mesure : protection des biens et/ou de la personne - Charte des droits et des libertés du majeur protégé - Qui décide ? Qui signe ? Qui paye ? - Les partenaires dans le droit commun et/ou spécialisé (banques, services sociaux, EHPAD, etc) - Les écrits à destination du juge (inventaire, budget, note d'information, requête, compte annuel de gestion) - La personne qualifiée, désignée pour vérifier les comptes de gestion - La procédure en cas de conflit d'intérêts personne protégée/protecteur familial - Comment et quand renouveler la mesure de protection ? - La marche à suivre en cas de décès du majeur protégé CAS PRATIQUES autour de problématiques rencontrées sur le terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Effectif	2 à 15 participants
Durée	2 séances de 3h, soit 6h00 au total
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise exclusivement en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 450 € par participant (incluant les deux séances) - Séance 1 : Lundi 16 mars 2026 Séance 2 : Lundi 23 mars 2026

[3.10] Tuteurs/curateurs familiaux : Mettre en œuvre la mesure de protection

Public	☞ Tuteurs/curateurs familiaux qui exercent déjà cette fonction ou qui l'envisagent
Objectifs	- Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 - Cerner les différentes mesures de protection et leurs conséquences pour la personne protégée et le tuteur/curateur familial - Identifier le rôle et les missions d'un protecteur familial - Savoir quoi, quand et comment communiquer avec le juge des tutelles
Contenu	Module 1 : La loi du 5 Mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs - Son esprit - Les innovations qu'elle apporte - Les grands principes de la protection des personnes vulnérables - Les actes conservatoires, d'administration de disposition Module 2 : Les différents documents à transmettre au Juge - L'inventaire mobilier et de patrimoine - Le budget du majeur protégé - Les requêtes - Le compte rendu de diligences - Les notes d'information Module 3 : Le compte-rendu annuel de gestion - Préparation et temporalité du compte de gestion - La vérification éventuelle du compte de gestion par un tiers (subrogé, personne qualifiée...) - L'approbation ou le rapport de difficulté - Les missions et limites de la personne chargée de vérifier les comptes de gestion - La rémunération éventuelle de la personne chargée de vérifier les comptes de gestion Module 4 : Focus sur des situations fréquentes - La procédure en cas de conflit d'intérêts personne protégée/protecteur familial - Comment et quand renouveler la mesure de protection ? ou la modifier ? - La marche à suivre en cas de dessaisissement de la mesure de protection - La marche à suivre en cas de décès du majeur protégé CAS PRATIQUES autour de problématiques rencontrées sur le terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Quizz
Effectif	2 à 15 participants
Durée	2 séances de 3h, soit 6h00 au total
Formule « inter »	Formation Inter-entreprise exclusivement en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 450 € par participant (incluant les deux séances) - Séance 1 : Vendredi 2 octobre 2026 Séance 2 : Jeudi 8 octobre 2026

[3.11] Conférence d'information sur la protection des majeurs

Public	☞ Majeurs protégés ☞ Résidents en ESSMS ☞ Tuteurs familiaux ☞ Aidants, familles de majeurs protégés ☞ Bénévoles, Administrateurs, Personnels d'ESSMS ou d'organismes concernés par la protection des majeurs ☞ Traduction simultanée possible en langue des signes, sur demande
Objectifs	A l'issue de la conférence, les participants doivent avoir compris : • En quoi consistent les différentes mesures de protection juridique des majeurs • Les principales conséquences de chacune de ces mesures pour le majeur protégé, son entourage proche et pour les tiers • Le rôle du mandataire familial ou professionnel, les contours et les limites de sa mission • Les droits & libertés que le majeur protégé conserve et comment les respecter
Contenu	• Les mesures de protection juridique des majeurs • Les droits & libertés du majeur protégé ○ Droit du majeur citoyen : le vote ○ Droit du majeur à l'information et à la décision ○ Droit du majeur dans la gestion budgétaire et financière ○ Droit du majeur sur le lieu de vie ○ Droit du majeur sur les relations personnelles / mariage ○ Droit du majeur en matière de santé • Les contours et les limites de l'intervention du tuteur familial ou professionnel <i>notamment au travers de situations concrètes évoquées pendant le temps d'échange</i>
Durée	3 heures
Type de formation	Présentiel / Distanciel
Pédagogie	Conférence + Echanges avec les participants
Effectif	Jusqu'à 80 participants
Tarif	1.290 € Forfait-Formateur + Remboursement au réel des frais de déplacement, hébergement, restauration du formateur
Lieu & Dates	À convenir

